RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01381
Numéro SIREN : 750 873 176
Nom ou dénomination : B.ILYAYO

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2022 sous le numéro de dépôt 552

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)
cerfa
N°15948*03

Désignation de l'entreprise B.ILYAYO CONSOLIDE — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise AVENUE DES CEVENNES 91940 LES ULIS
SIRET 75087317760001 0
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30/04/2021

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	1 136	016 1 136	
	Immobilisations corporelles*		028	500	030 500	
	Immobilisations financières* (1)		040	200	042	200
	Total I (5)		044	1 836	048 1 636	200
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	85 087	062	85 087
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	557	066	557
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 275	070	12 275
		Autres* (3)	072	129 792	074	129 792
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	370 570	086	370 570
	Charges constatées d'avance*		092	3 561	094	3 561
		Total II	096	601 841	098	601 841
		Total général (I + II)	110	603 677	112 1 636	602 041

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	15 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	80 472
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	28 837
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	125 809
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	2 000
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	503
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	142 200
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 155 323)	172	331 529
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	474 232
	Total général (I + II + III)	180	602 041

certifié conforme

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise B.ILYAYO CONSOLIDE

Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/04/2021

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	926 182
	Production vendue	biens			215		214	
		services *			217		218	391 802
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	1 544
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 319 527
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	453 860
	Variation de stocks (marchandises)*						236	-3 219
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)					242	308 669
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	18 606	)		244	23 274
	Rémunérations du personnel*						250	386 463
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	110 378
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	5 235
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	304				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	1 284 660
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	34 867
Produits financiers (III)		280			**Charges financières (V)**		294	
					Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	2 000
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	4 030
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**						310	28 837

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 28 837 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	4 030
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	2 000
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Déductions	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies et octies A)*	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit						350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	34 867	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	34 867	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

B.ILYAYO
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Avenue des Cévennes
91940 LES ULIS

750 873 176 R.C.S. EVRY

EXERCICE CLOS LE 30/04/2021

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT DU 8 OCTOBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 28 837,02 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique, gérant, prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La gérance

